#### Scrutin du 27 mars 2018



# Elections des représentants à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

# PROCES VERBAL Proclamation des résultats Collège USAGERS

Secteur 2

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1, L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-40;

Vu l'arrêté n° 027-2018 en date du 29 janvier 2018 du Recteur de l'Académie de Poitiers, Chancelier des Universités, relatif à la Commission de contrôle des opérations électorales ;

Vu l'arrêté électoral du 28 février 2018 relatif à l'élection des représentants des usagers au Conseil d'administration, à la Commission de la Recherche du Conseil académique et à la Commission de la Formation et de la vie universitaire du Conseil académique de l'université de Poitiers;

Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;

Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 28 mars 2018 ;

Vu l'ensemble des procès-verbaux établis par les bureaux de vote ;

#### Article 1 : Examen des procès-verbaux :

Nombre de sièges à pourvoir	5		
Nombre d'électeurs inscrits	8421		
Nombre de votants	565		
Nombre de bulletins blancs ou nuls	28		
Suffrages valablement exprimés	537		

#### Répartition des sièges

Listes	Nb de voix	%	Voix / quot	Sièges 1ers	Restes	Sièges suppl.	Total Sièges
BOUGE TA FAC avec tes associations étudiantes	236	43,9%	2,19	2	20,80		2
Pour défendre tes droits, vote UNEF	226	42,0%	2,10	2	10,80		2
UNI : contre les blocages !	76	14,1%	0,71	0	76,00	1	1
Total	538						5
Sièges pourvus				4		1	
Sièges restant à pourvoir	5			1		0	
Quotient électoral	107,60				69		M.

# Article 2 : Proposition d'attribution des sièges :

Listes	Titulaires	Suppléants
BOUGE TA FAC avec tes associations étudiantes	CAMPANA Kévin	BRISSON Jonathan
BOUGE TA FAC avec tes associations étudiantes	PAGES Lia	PAPAIL Léa
Pour défendre tes droits, vote UNEF	BOS Lola	DEVEZIN Anaïs
Pour défendre tes droits, vote UNEF	RAYNAUD Romain	RIOU Maxence
UNI : contre les blocages !	MANCEAU Mattieu	RIVIERE Solène

## Article 3: Proclamation - Election:

Le Président proclame élus les candidats désignés à l'article 2.

## Article 4 : Affichage - Publication :

Les résultats des scrutins sont immédiatement affichés et publiés au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 29 mars 2018

Le Président de l'Université de Poitiers Yves JEAN

P/le Président de l'université
et par délègation.
Le Directeur de l'affaires juridiques

Nirmai HIVERT